

Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

**MARDI 17 DECEMBRE 2024 à 18 H 00**  
**Réunion au siège de l'USESA**  
**4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400**

**A l'ordre du jour :**

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 novembre 2024

Délégation de Service Public

- 2) Présentation de l'avenant n°12 au contrat de DSP de l'USESA
- 3) Présentation de l'avenant n°2 au contrat de DSP sur le territoire de Villers-Cotterêts

Tarif

- 4) Tarification de la part syndicale 2025
- 5) Révision du montant de la redevance de performance des réseaux d'eau potable
- 6) Révision du montant de la redevance préservation des ressources en eau ( redevance prélèvement)

Administration générale

- 7) Mise à jour du tableau des emplois

Finances

- 8) Rapport d'orientation budgétaire 2025 (document joint)
- 9) Mise à jour des autorisations de programme / crédits de paiement en cours
- 10) Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

**Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne**

4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry

Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : [contact.eau@usesa.fr](mailto:contact.eau@usesa.fr)

Travaux

- 11) Lancement de la consultation du marché à bon de commande pour des petites opérations 2025-2028
- 12) Point sur la commission travaux

Communication

- 13) Point sur la commission communication
- 14) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 15) Questions diverses

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 06 décembre 2024  
Le Président

Hugues DAZARD



Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

*Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)*

*Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USES A du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.*

*A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.*

*Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USES A par mail à : [contact.eau@usesa.fr](mailto:contact.eau@usesa.fr)*

*Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci. Ces documents seront transmis par l'USES A au suppléant désigné.*

**Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne**

4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry

Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : [contact.eau@usesa.fr](mailto:contact.eau@usesa.fr)